

AVIS D'APPEL A LA CONCURRENCE

Section 1 : Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : Communauté de Communes du Haut-Béarn

Type et numéro national d'identification : SIRET : 20006726200010

Groupement de commande : Non

Section 2 : Communication

Moyen d'accès aux documents de la consultation : <http://www.demat-ampa.fr>

L'intégralité des documents de la consultation se trouve sur le profil acheteur : Oui

Utilisation de moyens de communication non communément disponible : Non

Nom du contact : M. le Président, Bernard UTHURRY

Téléphone : 05.59.10.35.70

Courriel : marches.publics@hautbearn.fr

Section 3 : Procédure de passation

Type de procédure : Procédure adaptée ouverte

Conditions de participation :

- Aptitude à exercer l'activité professionnelle – conditions / moyens de preuve : Inscription à un registre professionnel
- Capacité économique et financière – conditions / moyens de preuve : Chiffre d'affaires global des 3 derniers exercices, assurance professionnelle
- Capacités techniques et professionnelles – conditions / moyens de preuve : Moyens humains et personnel d'encadrement ; liste prestations similaires réalisées ces 3 dernières années ; agrément profession transporteur public

Technique d'achat : Sans objet

Date limite de remise des offres : le 9 octobre 2024 à 12h00

Présentation des offres par catalogue électronique : Interdite

Réduction du nombre de candidats : Non

Possibilité d'attribution sans négociation : Oui

L'acheteur exige la présentation de variantes : Oui

Section 4 : Identification du marché

Intitulé du marché : EXPLOITATION D'UN SERVICE DE TRANSPORT REGULIER SUR LES COMMUNES LIMITROPHES D'OLORON STE-MARIE

Code CPV : 60172000-4

Type de marché : Services

Lieu principal d'exécution du marché : Haut-Béarn.

La consultation comporte des tranches : Non

La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché: Non

Section 5 : Lots

Marché alloti : Non

Section 6 : Informations complémentaires

Visite obligatoire : Non

Autres informations complémentaires : Variantes à l'initiative des candidats autorisées/ Clause d'insertion.